

Vélizy-Villacoublay, le 5 janvier 2022
17:40

Communiqué de presse

Eiffage et l'État du Sénégal signent un avenant au contrat de concession de l'autoroute de l'Avenir

Le 22 décembre 2021, Eiffage et sa filiale SECAA, concessionnaire de l'autoroute de l'Avenir, ont signé avec l'État du Sénégal un avenant au contrat de concession qui entérine l'entrée au capital de l'État du Sénégal à hauteur de 25 %, conformément à leurs engagements contractuels.

Cet avenant comprend également une révision du montant de la redevance domaniale, le gel de l'indexation des tarifs de péage jusqu'au 31 décembre 2025, l'aménagement des clauses de partage des fruits, la réalisation par le concessionnaire de nouveaux investissements complémentaires pour maintenir le niveau de service, ainsi que l'extension de la durée de la concession de 5 ans, soit jusqu'en 2044.

Longue de 42 kilomètres, l'autoroute de l'Avenir relie le centre-ville de Dakar et l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

Le contrat de concession a été signé le 2 juillet 2009 entre Eiffage et l'État du Sénégal. La première section à péage a été mise en service le 28 octobre 2011 et la section complète est exploitée depuis le 25 octobre 2016.

En 2021, l'autoroute de l'Avenir a accueilli 150 000 véhicules par jour en moyenne.

À propos d'Eiffage

Eiffage, l'un des leaders européens du BTP et des concessions, exerce ses activités à travers les métiers de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement, du génie civil, du métal et de la route, de l'énergie systèmes et des concessions. Le Groupe s'appuie sur l'expérience de ses 72 000 collaborateurs et a réalisé, en 2020, un chiffre d'affaires de 16,3 milliards d'euros, dont 26,5 % à l'international.

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
E-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
E-mail : sophie.maire@eiffage.com